

« L'urgence climatique plaide pour un retour de l'aménagement du territoire »



Sébastien Maire, directeur général de France Territoires et Villes durables

La COP 28 derrière les Etats, place aux treize COP régionales ! Elus locaux et ministres doivent s'accorder d'ici à l'été pour territorialiser les engagements pris par la France. Et accélérer considérablement, de fait, la transition écologique et sociale à l'échelle locale. N'hésitant pas à - bousculer les tenants de modèles de développement rendus caduques par le dérèglement climatique, le délégué général de France Villes et territoires Durables Sébastien Maire propose, sans dogmatisme, une conception radicalement nouvelle du rôle de l' élu. Au-delà de pousser les collectivités et services de l'Etat à abandonner quelques projets illusoires et vieilles lunes, il appelle de ses vœux un véritable changement de paradigme en matière de coopérations territoriales et de politiques de développement économique comme territorial pour donner davantage de consistance aux notions de résilience territoriale et de sobriété.

La France peut-elle encore respecter ses engagements climatiques ?

Sébastien Maire : A-t-on seulement le choix ? L'époque où l'on croyait que les activités humaines pouvaient être régies uniquement en fonction de considérations politiques ou économiques est révolue. Tout comme le temps où l'on pouvait prétendre que nos modes de vies en Occident n'étaient pas négociables, alors qu'on y vit notoirement à crédit. L'adaptation au réchauffement climatique, sans atténuation, atteindra très vite ses limites...

La transition écologique n'est plus une option dans le contexte actuel. Soit le - politique accepte de la planifier, soit la sobriété s'imposera à nous à grands coups d'inondations, pénuries en tout genre, sécheresses et tempêtes !

Ces objectifs ne s'éloignent-ils pas avec un Premier ministre s'érigeant en défenseur des « classes moyennes, des petites communes et de la ruralité » et d'une « écologie populaire » ?

Je ne suis pas commentateur politique, désolé. Les enjeux de décarbonation de l'économie et de mutation de nos modes de vie bénéficient d'un portage interministériel depuis la mise en place du secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et la nomination d'Antoine Peillon. Ce dernier est toujours en poste me semble-t-il, sous l'autorité du Premier ministre ; tout comme Christophe Béchu, confirmé en tant que ministre de la Transition écologique. Au-delà de l'affichage et des stratégies politiques, je n'ai pas de réelle raison de penser que ces questions centrales supposées inonder nos politiques publiques de façon transverse redeviennent de simples sous-sujets dans un avenir proche ou soient mises en sommeil. D'ailleurs, nous serons très vite fixés : les CRTE post-Covid – porteurs d'une relance économique souvent contradictoire avec la transition écologique – doivent devenir d'ici à l'été des Contrats de réussite de la transition écologique (CRTE nouvelle génération), après avoir été mis en cohérence avec les conclusions des treize COP régionales.

L'architecture kafkaïenne de l'Etat comme la décentralisation stoppée au milieu du gué ne risquent-elles pas de freiner le passage du discours aux actes ?

Nous n'avons plus de temps à perdre à inventer, recréer ou supprimer des strates. Issu du monde des collectivités, je suis bien placé pour savoir qu'il existe des chevauchements et une organisation en silo qui crée parfois des avis contradictoires...

Mais je sais aussi à quel point les Meccanos administrativo-institutionnels paralysent l'action publique. Pendant qu'on parle millefeuille territorial, aucune collectivité ne bifurquera de manière disruptive ! C'est pourquoi France Villes et territoires durables plaide davantage pour une refonte des processus que des réformes organisationnelles à n'en plus finir.

Dit autrement, le gouvernement aurait dû s'efforcer de penser une planification écologique « par le bas » en incluant tous les acteurs ?

Détrompez-vous ! L'urgence climatique plaide pour un retour de l'aménagement du territoire et de l'Etat. Si chaque élu continue de penser que sa mission sur Terre consiste à grossir toujours plus, nous filons droit dans le mur... La planification « top-down » a aidé le SGPE à faire accepter l'idée qu'il fallait réguler les stratégies développementalistes des collectivités. Sans que cette méthodologie n'empêche les élus de réfléchir dans le cadre des COP régionales à des plans sur mesure, adaptés à chaque bassin de vie.

Comment France Villes et territoires durables, qui dispose de différents collèges aux avis variés en plus d'un comité scientifique, perçoit-elle ces degrés de maturité variables ?

Je ne vous cacherai pas que les acteurs privés ont plus rapidement pris la mesure du dérèglement climatique en cours que le personnel politique.

Les experts du monde académiques ou administratifs, les professionnels de l'Ademe, du Cerema, le SGPE sont eux aussi très vite montés en compétences. Les élus, locaux comme nationaux, sont un peu plus à la traîne... Des maires et présidents d'agglomération commencent, par endroits, à changer tout doucement de logiciel. A posteriori, souvent, après avoir été confrontés aux limites d'habitabilité de leurs territoires comme ce fut le cas dans le Pas-de-Calais.

Et ailleurs ?... Des raisons objectives peuvent-elles expliquer autant d'inerties ?

Nombre d'élus présidant aujourd'hui aux destinées des collectivités locales faisaient déjà de la politique au siècle dernier. Parce que nous n'avions pas la même conscience des limites planétaires à l'époque, sans doute ont-ils avalisé de mauvais projets, se sont déjà trompés sur certains dossiers. Je ne juge pas : les organismes de formation n'étaient pas au fait de la gravité de la situation, et ne se sont toujours pas mis à jour pour certains. Peut-être est-il temps, néanmoins, d'assumer ces erreurs du passé et regarder le problème en face ? La vision du développement local qui avait cours au XXe siècle a vécu !

Les collectivités commencent-elles à intégrer le niveau d'exigence du législateur ou du SGPE dans leurs différents plans et schémas de développement ?

Un tel virage à 180 degrés ne peut se faire en un jour. Mais la plupart des maires et présidents d'agglomération à qui nous présentons des projections pour leurs territoires de l'ampleur du phénomène de retrait-gonflement des sols ou du nombre de jours de canicules que leurs habitants seront amenés à connaître, se montrent en règle générale de bonne composition.

Le ZAN a fait beaucoup de bien, aussi, en les obligeant à réfléchir à l'usage qu'ils faisaient du foncier. Et à réinterroger leurs projets de territoire à cette aune. Le ratio création d'emplois qualitatifs / destruction du vivant commence à parler à de plus en plus d'adjoints ou de vice-présidents chargés du développement économique, y compris ceux ayant spécialisé jusqu'à peu leurs territoires dans l'accueil de zones logistiques...

Comment France Villes et territoires Durables accompagne-t-elle les collectivités dans ce chantier, justement ?

Ça dépend des configurations, si nous avons été sollicités par l'administration pour convaincre leurs élus ou par un président d'intercommunalité cherchant à embarquer les maires de petites communes voyant encore dans la transition écologique un objet partisan. Nous venons d'actualiser, par exemple, la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de Caux Seine agglomération en nous inspirant de la stratégie du « donut » de Kate Raworth. En confrontant les élus d'abord à l'impact de leurs projets sur la biodiversité, la pollution de l'air ou la ressource en eau, puis en les invitant à les hiérarchiser au regard des limites planétaires et sociales... Nous affinerons ces clés d'arbitrage en répliquant ce travail sur Seine Normandie agglomération, avant de le proposer à l'ensemble de nos collectivités adhérentes.

Un ambassadeur de l'économie du « Donut », entre « plancher écologique » et « plafond social »

Amsterdam, Barcelone, Glasgow, Grenoble ou Mexico : la théorie du « donut » de Kate Raworth a déjà inspiré 70 collectivités à travers le monde. Et non des moindres. Encore insuffisant, toutefois, pour France Villes et territoires durables, qui s'est engagé à diffuser plus largement les idées de cette économiste britannique dans l'hexagone. Nouveaux ambassadeurs du « donut », les équipes de Sébastien Maire planchent depuis plusieurs mois sur divers indicateurs et outils susceptibles d'aider les collectivités membres de leur réseau à s'emparer de cette boussole utile pour répliquer la planification écologique à l'échelle locale. L'intérêt ? Mettre en regard les fondamentaux à assouvir en priorité (éducation, énergie, équité sociale, logement, santé...) et les limites planétaires à intégrer coûte que coûte. Objectif : bifurquer, sans trop de casse.

A69, Sivens, Notre-Dame-des-Landes... N'y-a-t-il pas un risque politique d'abandonner des projets actés parfois depuis plus de quinze ans et attendus ?

C'est tout le problème ! Des centaines de grands projets d'aménagement anachroniques – contournement routier, extension d'une autoroute, d'un aéroport, ZAC, etc. – se cachent encore dans les cartons des collectivités et des services de l'Etat. Et feraient l'objet à coup sûr de « zones à défendre » (ZAD) si les pouvoirs publics persistaient dans cette voie... On pousse les décideurs à se poser des questions qui, hier, ne leur traversaient même pas l'esprit.

La transition écologique ne doit évidemment pas aggraver les inégalités sociales ni territoriales, si l'on souhaite embarquer un maximum de la population. Mais de là à scier la branche sur laquelle nous sommes assis, alors que tous ces millions provisionnés pourraient être réinjectés à bon escient, par exemple dans la rénovation thermique du bâti existant ? Sacré dilemme. Après le premier coup de pioche, il sera trop tard... D'autant que c'est maintenant qu'il faut bifurquer, pas dans vingt ans !

Il s'agit là d'un changement de paradigme total...

Tout à fait. Le leitmotiv de trop nombreux élus reste encore trop souvent, dans trop de territoires, l'« attractivité », le « développement » à tout prix. Cela vaut pour la plupart des métropoles comme la moindre commune rurale... alors qu'il s'agit, très souvent, d'un jeu à sommes nulles ! Pour un territoire « attractif », il existera autant, si ce n'est plus, de territoires en décroissance. L'opération s'avère neutre à l'échelle du pays, hormis pour l'environnement si l'on songe à toute l'énergie, aux matériaux, aux ressources dépensées pour déménager et implanter les entreprises et tous les habitants qui vont avec.

On voit là à quel point les lois du marché se montrent aveugles aux limites planétaires ainsi qu'au redressement des comptes publics puisque cela a un coût ! Faut-il jeter la pierre, pour autant, aux élus alimentant cette guéguerre puérile ? Je ne crois pas. Le législateur français a créé les intercommunalités dans une logique de mise en concurrence des territoires. Leurs ressources sont corrélées encore en bonne partie à leur « développement », c'est-à-dire à la consommation de toujours plus d'espaces naturels et de foncier agricole pour des lotissements pavillonnaires, des zones artisanales, commerciales ou économiques, etc. C'est toujours bien de se rappeler qui a inoculé ce virus dans la tête des élus locaux !

Parviendra-t-on, selon vous, à sortir de cette compétition mortifère sans trop de casse sociale ni territoriale ?

Si chaque territoire continue d'avoir « open bar » pour se développer alors que nous savons maintenant que les ressources ne sont pas inépuisables, la France ne sera pas au rendez-vous des accords de Paris... La planification écologique est à peu près faite. Reste à la mettre en symétrie avec l'habitabilité des territoires. Or, nous manquons plus que jamais d'une politique d'aménagement du territoire. Le politique doit réguler davantage le développement économique et territorial : la création de richesses ne doit plus être un but en soi susceptible de se faire au détriment de l'environnement et du social, mais être mise au service de la société. Peut-être ce discours heurtera-t-il certains maires, mais les temps ont changé. Les voix appelant au repli communal constituent l'une des principales menaces, aujourd'hui, pour la transition écologique. Nous avons besoin de fixer, collectivement, une limite au développement effréné. Les réponses ne pourront venir que des intercos, des coopérations territoriales et du dialogue renforcé entre intercos et régions. J'ai bon espoir, tout de même. De plus en plus de maires doivent geler les demandes de permis de construire face au risque de sécheresse et de pénurie d'eau potable, par exemple. Les communes du pays de Fayence, dans le Var, ont bien été contraintes d'accorder leurs violons sur ce délicat sujet malgré leur attractivité non démentie !

Y-aura-t-il, in fine, des gagnants... et des perdants ?

Le fait métropolitain a du plomb dans l'aile. Les maires de grandes villes n'atteindront jamais la neutralité carbone avec de l'agriculture urbaine sur les balcons et des énergies renouvelables sur les toits... Il leur faudra nouer de nouvelles coopérations territoriales avec leurs communes avoisinantes et les villes moyennes dans leur orbite. Les territoires désindustrialisés disposant de friches sur lesquelles reconstruire et de logements vacants ainsi que d'infrastructures, partiront avec une longueur d'avance. Davantage, en tout cas, que certaines communes littorales ou zones de montagne risquent de ne plus être habitables d'ici trente ans. Mais les élus pas trop obtus des territoires ruraux pourront aussi tirer leur épingle du jeu, en participant par exemple à la constitution de filières de matériaux bio-sourcés dont nous avons tant besoin aujourd'hui pour la rénovation thermique de l'habitat.



Sa bio

2024. Après la logistique urbaine ou la rénovation du bâti ancien, mise en place de nouveaux groupes de travail sur les quartiers populaires et la transition écologique, le rôle des arts et de la culture pour accompagner la mise en récit, ainsi que la ville productive.

2023. Dernière actualisation du Manifeste guidant les travaux de France Villes et territoires Durables

2020. Devient délégué général de France Villes et territoires durables, issue, l'année précédente, de la fusion de l'Institut pour la ville durable et du réseau Vivapolis. Il y arbitre les débats à l'échelle nationale entre différents acteurs de la ville durable – collectivités, entreprises, Etat, experts et universitaires – aux points de vue variés, mais cherche aussi depuis quelques mois à répliquer ce dialogue fécond à l'échelle locale, de Dunkerque à Port-Jérôme-sur-Seine en passant par l'agglo de Louviers, Laval ou Marseille.

2015. Rejoint la mairie de Paris comme délégué général à la transition écologique et à la résilience, où il coordonne la mise en œuvre des plans climat et économie circulaire.

2011. Devient directeur de cabinet de Dominique Voynet à la mairie de Montreuil, après avoir été collaborateur de cabinet puis directeur du développement économique de la ville de Pantin.

2001. Elu maire-adjoint de Besançon, sa ville natale, à 25 ans.